



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Physiothérapie : Unification du tarif au niveau national

Après des années de négociations, l'association suisse des physiothérapeutes indépendants (ASPI) et la plus importante association d'assureurs – tarifsuisse - ont conclu ce mercredi 9 novembre 2016 un accord qui uniformise la prise en charge des prestations de physiothérapie ambulatoire.

Il n'existe dorénavant plus de différence de tarif, quelle que soit l'assurance maladie du patient et quelle que soit l'association à laquelle appartient le physiothérapeute.

Il en est de même pour les factures émises par les physiothérapeutes: toutes seront adressées directement aux assureurs qui les régleront selon le système du tiers payant. (L'assureur rembourse directement le prestataire de soins).

Cet accord met fin à de nombreuses années d'incertitudes et de divergences entre partenaires aux négociations, au plus grand bénéfice de tous les utilisateurs de la physiothérapie.

### Renseignements :

Michel Helfer, président ASPI, président de la commission tarifaire  
tél. 021 843 23 16, [michel.helfer@physiosuisse.ch](mailto:michel.helfer@physiosuisse.ch)

Antonin Moraz, vice-président ASPI  
tél. 076 816 06 32, [antonin.moraz@physiosuisse.ch](mailto:antonin.moraz@physiosuisse.ch)

Paudex, le 10 novembre 2016